



**SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL**  
**LUNDI 29 JUIN 2009 – 19 HEURES**  
**Siège du SIVOM – PARENTIS-en-BORN**  
**--oO--**  
**COLLEGE TRAITEMENT**

**Nombre de délégués en exercice : 45**

**Présents : 26.**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS :** Madame Claude PELAT, MM. Daniel PONS, Alain DELOUZE, Patrick SOUBIELLE, Jean-Marc STEFENELLO, Gilles LABORDE, Patrice SOUALLE, Yves GUEDO (Président), Alain SESCOUSSE et Vincent CASTAGNEDE,

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN :** MME. Carine SOURGEN, MM. Philippe BARBE, Max BANQUET, Rémi RODRIGUEZ, Francis MAGNALDI et Jacques LAMOTHE,

**LIPOSTHEY :** Monsieur Jean-Marc LAFENETRE,

**ESCOURCE :** Monsieur Robert DROUHAULT,

**LABOUHEYRE :** MM. Antoine HUICI, Olivier DUBROUS et Laurent LALANNE,

**LUË :** Madame Patricia CASSAGNE,

**MEZOS :** Monsieur Bernard BRUSTIS,

**SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA HAUTE LANDE :** Monsieur Éric MENGUY,

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PISSOS :** MM. Jean-Marie GUILHEMSANS et Michel DUVERGER.

**INVITES :** Madame Monique QUEYRENS, Receveur Syndical,  
Monsieur Axel FRANK, Correspondant Sud Ouest.

**Absents excusés : 19.**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS :** Madame Muriel CARRERE, MM. Frédéric BUCAMP, Guy DUCOURNAU, Raymond LAVIELLE et Guy ROUMEGOUS,

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN :** MMES. Christine DUMEN, Martine TREZZY, MM Jean-Pierre FROUSTEY et Lucien MOUGIN,

**SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA HAUTE LANDE :** Madame Rose-Marie ABRAHAM, MM. Henri BARTH, Dominique CITRAIN, Richard VEZZOLI, Jean-Claude DEYRES, Jean-Edmond RODES, Éric SAINT SEVER, Pierre DARMANTE et Bernard CHATELIER,

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PISSOS :** Monsieur David DURCI.

**Secrétaire de séance :** Madame Carine SOURGEN.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur LAMOTHE demande que les comptes rendus soient envoyés régulièrement. Monsieur GUEDO reconnaît qu'il y a des efforts à faire dans ce domaine.

Il propose de rajouter un 4<sup>ème</sup> point à l'ordre du jour : le choix d'un cabinet conseil pour le suivi de l'Unité de Valorisation Énergétique de Pontenx-les-Forges, en raison du départ de Monsieur DOUAT.

## **ORDRE DU JOUR**

### **Point n°1 : Assurances diverses : lancement d'un appel d'offres ouvert.-**

Monsieur GUEDO indique à ses collègues que le marché d'assurances des risques statutaires vient à expiration le 31 Décembre 2009. Les autres risques sont assurés par différentes polices, anciennes.

Il est proposé de regrouper les risques par lot et de lancer un appel d'offres ouvert :

- Lot 1 : Risques statutaires – Estimation **65 000 €** par an,
- Lot 2 : Flotte automobile et risques annexes – Estimation : **32 000 €** par an,
- Lot 3 : Bâtiments – Estimation **6 500 €** par an,
- Lot 4 : Bris de machines – Estimation **700 €** par an,
- Lot 5 : Responsabilités communales et assimilées – Estimation : **5 300 €** par an.

**TOTAL : 109 500 €**

Pour obtenir de meilleurs prix, il est conseillé de conclure les marchés pour 4 ans.

Accord unanime.

Monsieur GUEDO suggère que le SIVOM se fasse assister d'un cabinet spécialisé pour lancer l'appel d'offres et analyser les offres. L'estimation est de 4 000 à 5 000 €.

Monsieur RODRIGUEZ estime cette contribution trop chère par rapport au montant d'assurance. Monsieur GUEDO précise qu'une consultation va être établie.

Monsieur SOUALLE indique que SANGUINET a utilisé les compétences d'un cabinet, rémunéré sur les gains et a regroupé les assurances : le gain a été de 40 % sur certains postes.

Monsieur PONS précise que BISCARROSSE l'a fait également.

Tous les délégués autorisent Monsieur le Président à confier une mission d'assistance à un cabinet spécialisé.

### **Point n°2 : Convention de traitement des déchets ménagers à l'Unité de Valorisation Énergétique de PONTENX-les-FORGES conclue entre le SIVOM des cantons du pays de Born et VEOLIA Propreté : Avenant n°1.-**

Monsieur le Président donne lecture à ses collègues de la proposition d'avenant à la convention de traitement des déchets conclue avec VEOLIA Propreté. Il est rendu nécessaire

par le refus du Département de modifier le plan d'élimination des déchets ménagers en 2009 pour accepter des déchets hors Département, une révision générale étant prévue en 2010. L'avenant a pour but de modifier l'article 2 « Origine des déchets ».

Accord unanime.

**Point n°3 : Mise en place d'astreintes de décision pour le personnel technique encadrant du SIVOM.-**

Du fait des montants maximum autorisés pour les primes des techniciens territoriaux et du niveau individuel de primes du responsable des services techniques, l'augmentation du régime indemnitaire accordé le 28 Mai 2009 pour répondre aux revendications du Syndicat CGT du SIVOM, ne peut être attribuée à 3 agents d'encadrement, ou que partiellement.

La solution pour y remédier consiste à mettre en place des astreintes de décision, c'est à dire des astreintes téléphoniques pour répondre aux Interrogations du Président et qui sont rémunérées la moitié des astreintes techniques, soit 74.74 € par semaine.

Cette procédure concerne Monsieur VEZIAT à partir de 2009, puis Monsieur BAUDRY à partir de 2010 puis Monsieur BRUN à partir de 2011.

Monsieur LAMOTHE souligne que ce principe s'applique désormais dans toutes les collectivités.

Point voté à l'unanimité.

**Point n°4 : Mission de contrôle de l'exploitation de l'Unité de Valorisation Énergétique de déchets ménagers de Pontenx-les-Forges confiée à un cabinet privé.-**

Monsieur le Président indique à ses collègues que Jacques DOUAT, l'Ingénieur de la D.D.E.A.F. chargé de contrôler l'exploitation de l'Unité de Valorisation Énergétique de déchets ménagers de Pontenx-les-Forges va être muté au 1<sup>er</sup> Octobre 2009 et non remplacé. Il ajoute que, de manière générale, la D.D.E.A.F. se désengage de toute mission concurrentielle (suivie d'exploitation, maîtrise d'œuvre, ...) pour se consacrer au domaine agricole. Il précise que la mission de contrôle et de conseil exercée par la D.D.E.A.F. depuis la mise en service de la nouvelle usine en 1997 est vaste.

Elle comprend :

- Le suivi mensuel de l'exploitation de l'usine,
- La préparation des réponses aux remarques de la DRIRE dans le cadre de l'inspection annuelle et de l'évolution réglementaire,
- La préparation du dossier de la Commission Locale d'Information et de Surveillance,
- L'élaboration de la partie du rapport annuel sur le prix et la qualité du service consacrée à l'usine,

- Le suivi des comptes de l'exploitant et notamment la vérification du compte de renouvellement.

Elle coûte au SIVOM environ **20 000 € H.T.** par an.

Il ajoute que le SIVOM ne compte pas parmi son personnel d'agents capables d'assurer cette mission. Il propose donc aux délégués de confier cette mission à un cabinet privé par consultation, conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics, jusqu'à la fin du contrat conclu avec CYCLERGIE (02/02/2012).

Une tranche conditionnelle pourrait être ajoutée pour la préparation du futur contrat d'exploitation, si le SIVOM opte pour un mode d'exploitation déléguée et non en régie.

Monsieur LAMOTHE indique qu'il n'est pas opposé à un cabinet privé mais qu'il souhaite que l'on se renseigne sur la façon dont procèdent le SICTOM du Marsan et SITCOM Côte Sud des Landes.

Monsieur PONS ajoute que même pour les prestations en régie, un œil extérieur est utile.

Monsieur MENGUY propose une embauche à temps partiel avec d'autres structures. Monsieur GUEDO répond que la situation est transitoire (jusqu'à la fin du contrat CYCLERGIE en Février 2012). La question pourra être posée dans le cadre du débat exploitation privée / exploitation en régie de l'usine.

Accord unanime pour un cabinet privé.

La séance est levée à 18 h 55.